Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260428-2026_04_44-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-04-44
28 avril 2026

Date de convocation : Mardi 21 avril 2026	*Le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Absents excusés : 1 Votants : 14	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MINGAM Gwénaëlle, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absente excusée : GRALL Marie-Catherine* *Mme MINGAM Gwénaëlle été désignée comme secrétaire de séance.*

Objet : Désignation de représentants au sein des commissions communautaires

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des commissions communautaires.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité (14 votants, 0 abstention, 14 voix exprimées, 14 voix pour, 0 voix contre)

A désigné comme élu de la commune pour les commissions suivantes :

- **Commission aménagement et transitions (planification, habitat, aménagement, mobilités, PCAET, transitions) :** Sébastien SALIOU
- **Commission culture, patrimoine et tourisme :** Marlène LE GUERN
- **Commission environnement (déchets, travaux, eau et assainissement) :** Laurent LE BORGNE
- **Commission solidarités (petite enfance, jeunesse, France Services, action sociale d'intérêt communautaire) :** Marlène LE GUERN
- **Commission ressources (finances, marchés, ressources humaines, mutualisation), équipements sportifs et de loisirs (piscine, Equipôle) :** Marie-Catherine GRALL
- **Commission économie et agriculture :** Yvon PRISER

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*Mme MINGAM Gwénaëlle* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 30 avril 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 30 avril 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.